EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU DIRECTOIRE DU DISTRICT DE CAEN.

AUJOURD'HUI huit Septembre mil sept cent quatre-vingt-dix ;

LES MEMBRES composant le Directoire du District de Caen assemblés, considérant que par l'article II. des Lettres patentes du 30 Mai 1790, données sur le Décret de l'Assemblée Nationale du 25, il a été ordonné : « Qu'aussitôt que les Assemblées Administratives seroient établies, » les Départemens veilleroient à ce que dans chaque District il fût » nommé des Commissaires à l'effet de vérifier les plaintes qui leur seroient » adressées sur les inégalités, erreurs ou doubles emplois qui auroient été » commis dans la répartition des Impositions ordinaires de la présente » année 1790, entre les différentes Municipalités ;

« Que les Commissaires en dresseront leur procès-verbal & en feront » le rapport au Directoire du District, qui le portera devant le Direc- » toire du Département, & y joindra son avis ; que le Directoire du » Département en rendra compte au Corps Législatif, en lui proposant » les mesures qu'il croira les plus convenables pour réparer lesdites sur- » taxes, erreurs ou doubles emplois. »

Que par l'Instruction adressée par ordre du Roi au Directoire du Département du Calvados, *il est recommandé aux Directoires de District de se hâter de choisir des Commissaires instruits dans les formes de la répartition, pour faire la vérification de ces erreurs & inégalités.*

Qu'il est d'autant plus pressant de s'occuper de cette opération importante, que plusieurs Communautés ont porté leurs plaintes sur les disproportions & doubles emplois qui ont pu avoir lieu dans la fixation de leurs Impositions, par la célérité que les circonstances ont obligé d'apporter au repartement des Impositions de 1790.

Que ces motifs ont empêché plusieurs Municipalités de former leur Rôle de répartition, malgré les dispositions de la Proclamation du Roi du 6 Juin dernier, pour l'exécution des Lettres patentes des 3 Février, 11 Avril & 30 Mai 1790 sur les Décrets de l'Assemblée Nationale des 30 Janvier, 22 Mars & 25 Mai derniers.

Caen folio FRC 9499

Que MM. les MEMBRES *du Directoire du Département du* Calvados *ont écrit le 4 de ce mois au Directoire du Diſtrict, pour l'engager à faire la nomination de ſes Commiſſaires ſans aucun retardement.*

POURQUOI, *oui le Procureur-Syndic, qui a requis l'exécution des diſpoſitions deſdites Lettres-patentes du 30 Mai dernier, il a été arrêté & délibéré de nommer des Commiſſaires pour chaque Canton du Diſtrict de Caen, auxquels les Municipalités qui en dépendent adreſſeront les plaintes & repréſentations qu'elles auront à faire, relativement aux erreurs, doubles-emplois, inégalités qui ont pu être commis dans la répartition des Impoſitions ordinaires de la préſente année 1790, entre les Municipalités, pour être procédé enſuite par les Commiſſaires, les jours qui ſeront par eux indiqués, à la vérification des faits, & en être dreſſé procès-verbal, dont le rapport ſera fait au Directoire du Diſtrict; & procédant à la nomination deſdits Commiſſaires, le Directoire du Diſtrict, en vertu du pouvoir qui lui eſt donné, a nommé,*

MM. MERIEL, *de Douvres, &* Pierre AVRIL, *de Colomby, pour le Canton de Bény & Diviſion de Luc.*

MM. RAISIN, *de Lantheil,* Jean ADELINNE, *de Fréne-Camilly, &* Henri DUPONT, *de Martragny, pour les Cantons de Creully & de Martragny.*

MM. Michel MARIE, *de Rozel, &* LE COINTE, *de Putot, pour le Canton de Bretteville-l'Orgueilleuſe.*

MM. LE SUEUR, *de Fonteney-le-Peſnel, &* LE COCQ, *de Chriſtot, pour le Canton de Tilly-d'Orceau.*

MM. LE BOURGEOIS, *de Cheux,* Pierre ROUSSELIN, *Maire de Landes, &* Charles FABULET, *de Verſon, pour les Cantons de Cheux & du Locheur.*

MM. Marin VICQ, *de Long-Villers, &* Jean LANGLOIS, *de Villers, pour le Canton de Villers.*

MM. BUSNEL, *d'Athis,* Jean VASNIER, *de Mondeville, &* NOURRY, *de Bretteville-ſur-Odon, pour le Canton de Mondeville.*

MM. Jean-Baptiſte DE ST-FRESNE, *de Maizet,* Charles PREMPAIN, *de Baron, &* CONARD, *de Maltot, pour les Cantons d'Evrecy & de Maltot.*

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

MM. Marin LANCELIN, *de S. André de Fontenay, & Louis-Gabriel* PHILIPPES, *de Fontenay-le-Marmion, pour le Canton de Saint-Martin de Fontenay.*

MM. VIVIER, *Maire de Lion,* THILLARD, *de Blainville, & Jean* VARIN, *Fermier de la Londe, pour les Cantons de Mathieu & de Saint-Aubin d'Arqueney.*

MM. LUARD, *de Sallenelles, &* LEJEUNE, *l'aîné, de Ranville, pour le Canton de Ranville.*

MM. LE PELLETIER, *de Banneville-la-Campagne, & François-Charles* DESLOGES, *de Bures, pour le Canton de Troarn.*

MM. BENCE, *le jeune, de Billy, &* BAZIN, *de Bellengreville, pour le Canton d'Argences.*

MM. Pierre MARC, *de Démouville, Jacques* DONNÉ *de Bourguébus, & Jacques* VARIN, *de Giberville, pour les Cantons de Tilly-la-Campagne & de Cagny.*

Cette nomination ſera annoncée aux Municipalités de chaque Canton, par une Lettre circulaire, dans laquelle elles ſeront averties d'adreſſer leurs plaintes & repréſentations qu'elles auroient à faire, aux Commiſſaires de leur Canton, au plus tard dans quinzaine, & de nommer & choiſir un Député, pour ſe rendre au lieu qui ſera déſigné aux jour & heure indiqués; aux fins d'être procédé, en la préſence dudit Député, à la vérification des faits ſur leſquels ils ſeroient fondés, & au procès-verbal qui en ſera dreſſé par leſdits ſieurs Commiſſaires.

Au ſurplus, il a été arrêté d'envoyer à chacun des Commiſſaires une expédition de la préſente délibération, pour lui valoir de commiſſion & de délégation, à l'effet de l'exécution de tout ce que deſſus.

DÉLIBERÉ, le Directoire ſéant, en préſence du Procureur-Syndic, cedit jour & an.

Signés, ROUELLE, *Préſident.* MESNIL. JARDIN. VIOLETTE. LHONOREY.

COSTY, *Procureur-Syndic.*

Par le Directoire,

LE PORTIER, *Secrétaire.*

Le préſent extrait conforme au regiſtre, certif. véritable par nous Secrét^re. du Diſtrict, ce 11 Septemb. 1790.